

76 Agnès CANAYER

Sénateur de la Seine-Maritime

LA LETTRE D'INFORMATION | MARS 2024



Mesdames, Messieurs,
Chères et Chers collègues,

Les tensions sociales exacerbées par les crises que nous traversons imposent de donner aux français un cap et des perspectives.

Malheureusement, les nombreuses déclarations du Président de la République sur le Proche-Orient et l'Ukraine ou ses tergiversations sur la fin de vie et la crise agricole ainsi que les annonces de Bercy sur les reprises de crédits, un mois après le vote de la loi de finances, ne conduisent pas à rassurer les français sur leur avenir.

Espérons que la campagne électorale qui s'ouvre permettra d'éclairer sur les enjeux européens.

La nécessité de construire avec les 27 Etats membres les conditions de notre sécurité et de notre défense commune, de notre stratégie économique commune notamment en matière d'agriculture et de pêche mais aussi de transports et de transition écologique est essentielle pour permettre à la France de se développer. L'Europe est un atout que nous devons défendre. Mais nous devons aussi être vigilants au respect de la souveraineté des Etats membres et à la limitation des effets de la surtransposition des normes européennes, source de complexifications administratives. Le Sénat y veille et tout particulièrement la Délégation aux collectivités territoriales !

Le début de l'année a été marqué au Sénat par l'absence de réforme, liée avant tout à la longue attente du nouveau gouvernement. L'inscription symbolique de l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) dans la Constitution a permis de combler le vide législatif.

Le Sénat en a profité pour examiner plusieurs textes d'initiative parlementaire relatifs aux collectivités territoriales, sur la sécurité des élus, le statut de l'élu, la simplification des normes, ou encore sur l'expérimentation du transfert de la médecine scolaire aux départements.

La connaissance de nos territoires et de leurs attentes permet d'enrichir la réflexion du Sénat. Je suis bien évidemment à votre écoute pour porter la voix des élus de la Seine-Maritime dans nos débats parlementaires avec mes collègues Pascal MARTIN, Catherine MORIN-DESAILLY et Patrick CHAUVET. ●

Agnès CANAYER
Sénateur de la Seine-Maritime

Le Sénat contrôle le gouvernement

L'organisation et la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sous la surveillance du Sénat

En mai 2023, le Sénat avait adopté la loi de sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024, dont Agnès CANAYER était rapporteur. Ces deux manifestations inédites sur le territoire national accueilleront près de 15 millions de spectateurs.

Pour remplir sa mission de contrôle, la Commission des Lois du Sénat a décidé de lancer un suivi de la sécurisation et de l'organisation des JOP 2024. Une nouvelle fois rapporteur, **Agnès CANAYER a effectué 5 déplacements sur le terrain dans toute la France pour se rendre compte des difficultés et entendre les acteurs de l'organisation.**

Dans le même temps, elle a organisé près de 20 auditions, comme celle du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) ou celle de la Préfecture de police de Paris. Afin de veiller à la bonne préparation d'un tel évènement, elle remettra son rapport mi-avril 2024 qui permettra de faire un état des lieux en amont de la cérémonie d'ouverture. ●



La Prison "Bonne-Nouvelle" illustre les lacunes de notre politique pénitentiaire

Le 11 janvier dernier, Agnès CANAYER a visité avec Damien Adam, Députée de la Seine-Maritime la maison d'arrêt "Bonne nouvelle" de Rouen afin de constater les défauts structurels des bâtiments.

Engagée au Sénat sur les sujets de justice, elle suit très attentivement les réponses du gouvernement. C'est à ce titre qu'elle a interpellé le gouvernement lors d'une question orale pour que les travaux et la rénovation de la Prison soient entamés très rapidement dans l'intérêt du personnel et des prisonniers.

Dans la continuité de son engagement pour les sujets justice, Agnès CANAYER a souhaité le 9 février dernier rencontrer Léa Duffy, Directrice des Services Territoriaux Educatifs de Milieu Ouvert (STEMO) du Havre, et ses équipes sur leur lieu de travail afin d'échanger sur les problématiques auxquelles ils font face au quotidien. ●

En scannant ce QR code, retrouvez sur le site du Sénat, la question orale d'Agnès CANAYER au garde des sceaux, ministre de la justice



Le Sénat vote la loi

L'inscription symbolique de l'IVG dans la Constitution enterinée

Une nouvelle fois désignée rapporteur au Sénat sur le projet de loi constitutionnelle relative à la liberté de recourir à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), **Agnès CANAYER s'est rendue le 8 janvier 2024 du Groupe Hospitalier du Havre. L'occasion de visiter le centre de santé sexuelle et d'échanger avec une partie de l'équipe chargée des IVG sur les différentes étapes de ce processus.**

Afin d'enrichir sa réflexion et son expertise, elle s'est également rendue, le 1^{er} février, dans un autre centre de santé sexuelle à Paris et a auditionné plusieurs juristes et médecins avant l'examen du texte au Sénat.

A l'issue d'un vote conforme du Sénat, en faveur de l'inscription de l'IVG dans la Constitution, l'ensemble des parlementaires s'est réuni lors d'un Congrès à Versailles pour définitivement adopter cette liberté garantie à l'IVG. **Si cette inscription est symbolique, Agnès CANAYER considère qu'elle n'efface pas les problèmes d'effectivité de ce droit et les difficultés d'accès à l'IVG sur le territoire français.** ●



En scannant ce QR code, retrouvez l'intervention d'Agnès CANAYER sur la constitutionnalisation de l'IVG



AESH : le Sénat défenseur de l'inclusivité à l'école

Le Sénat a adopté le 23 janvier 2024 une proposition de loi tranchant la question préoccupante de l'Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap (AESH) sur le temps méridien.

Adoptée à l'unanimité, la proposition de loi modifie la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales et inclut parmi celles relevant de l'État la rémunération des personnels affectés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur le temps scolaire et sur le temps de pause méridienne.

Le principe de solidarité nationale et la nécessité d'assurer la continuité dans l'aide apportée aux élèves justifient cette prise en charge entière par l'Etat, afin de faire cesser les inégalités et les incertitudes constatées ces dernières années en Seine-Maritime. **Pour le Sénat, le principe de solidarité nationale et la nécessité d'assurer la continuité dans l'aide apportée aux élèves justifient cette prise en charge entière par l'État.** C'est la raison pour laquelle, elle souhaite une adoption à l'Assemblée nationale, en cohérence avec l'engagement pris par le Premier ministre lors de son discours de politique générale. ●

Simplifier les normes pour libérer les collectivités locales

Dans le prolongement de sa démarche initiée en 2018, qui s'est déjà traduite par deux lois d'abrogation de mesures obsolètes, et une mission d'information de mars 2023, le Sénat vient de procéder à une nouvelle simplification des textes, en choisissant cette fois de se concentrer sur les normes applicables aux collectivités territoriales.

Agnès CANAYER, cosignataire de cette démarche, est convaincue que l'amélioration de la lisibilité du droit est une condition de l'efficacité de l'action publique locale.

En février dernier, les sénateurs ont ainsi abrogé entièrement ou partiellement 68 lois et ordonnances et actualisé ou supprimé 150 articles au sein des différents codes. Ils ont également, de façon inédite, corrigé les mentions erronées ou obsolètes de certaines lois et codifié des articles figurant dans des lois ordinaires ;

Avec ce travail, le Sénat poursuit son action pour desserrer la Norme qui pèse sur les collectivités territoriales et redonner aux élus locaux le pouvoir d'agir. ●

Le Sénat relais des Collectivités Territoriales

Enrayer la crise des vocations par une revalorisation du statut de l' élu

Dans un contexte marqué par la multiplication des incidents et des difficultés empêchant le bon exercice des mandats et provoquant une crise de l'engagement, le Sénat a apporté une réponse forte en adoptant sa proposition de loi portant création d'un statut de l' élu local, cosignée par 300 sénateurs.

Elle fait suite à une mission d'information dans laquelle Agnès CANAYER fut co-rapporteur en 2023.

Ainsi, ce texte souhaite améliorer très concrètement les conditions d'exercice des élus locaux, offrir davantage de sécurité juridique et garantir une fin de mandat plus sereine.

Améliorer les conditions d'exercice des élus locaux

Sur le plan financier, les sénateurs ont voté une revalorisation des indemnités de fonction des maires et des adjoints, en passant l'indemnité de fonction du maire d'une commune de 500 à 1 000 habitants d'environ 1 657 euros à 1 829 euros.

Le principe de la fixation par défaut de l'indemnité maximale, actuellement applicable au seul maire, est étendu à l'ensemble de l'exécutif local, tandis que le remboursement de certains frais de déplacement aux réunions auxquelles participent les élus municipaux est systématisé.

Enfin, le bénéfice de la Dotation Particulière Relative aux conditions d'Exercice des mandats Locaux (DPEL) a été étendu des communes de moins de 1 000 habitants actuellement aux communes de moins de 3 500 habitants.

Par ailleurs, les conditions pratiques d'exercice des mandats et de conciliation des vies publiques, professionnelles et personnelles seront facilitées notamment par :

- L'extension du champ des autorisations d'absence pour les élus municipaux ;
- Le rehaussement du plafond de remboursement des pertes de revenus subies en raison des absences par les élus ne bénéficiant pas d'indemnités de fonction ;
- Une meilleure prise en compte de l'engagement d' élu local dans les déroulements de carrières des salariés et des fonctionnaires ;
- L'assimilation des temps d'absence de l' élu à une durée de travail effective pour l'octroi des prestations sociales ;

- La création d'un label « *employeur partenaire de la démocratie locale* », afin de reconnaître et valoriser l'engagement des entreprises employant des élus locaux.

Offrir davantage de sécurité juridique

Le texte adopté comprend en outre un arsenal de mesures destinées à mieux protéger les maires et à faciliter leurs démarches déontologiques :

- En levant certaines des ambiguïtés de la législation sur la prise illégale d'intérêts, qui sont actuellement susceptibles de créer des risques juridiques non-négligeables au détriment des élus de bonne foi.
- En octroyant la protection fonctionnelle à ceux qui seraient victimes de violences, menaces ou outrages et la possibilité d'en bénéficier en cas d'audition libre durant des poursuites pénales.
- En permettant l'abaissement du quorum des organes délibérants des EPCI et syndicats mixtes fermés en cas de départs de certains membres
- En prévoyant que les déclarations d'intérêts des élus locaux soient pré-remplies par la HATVP.

Garantir une fin de mandat plus sereine

Enfin, le texte voté facilitera le retour des élus vers la vie professionnelle. Les élus locaux en fin de mandat bénéficieront d'un bilan de compétences automatique, de la Validation des Acquis de l'Expérience, et de l'intégration des crédits d'heures dans le calcul des droits à l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE), ou, lorsque l' élu fait usage de son droit à réintégration, la prise en compte de la durée de suspension du contrat dans le calcul de l'ancienneté requis pour définir la durée du préavis et le calcul de l'indemnité de licenciement. Et l'ensemble des maires et adjoints bénéficieront de l'allocation différentielle de fin de mandat.

Soutenant sans faille l'engagement des élus locaux, Agnès CANAYER espère que ce texte trouvera écho à l'Assemblée nationale afin qu'une revitalisation de la démocratie locale puisse avoir lieu avant les élections municipales de 2026. ●

Le Sénat relais des Collectivités Territoriales

Les sénateurs, soutiens inconditionnels des élus locaux face à leurs agresseurs

Le 14 mars dernier, le Sénat et l'Assemblée nationale ont définitivement adopté une proposition de loi sénatoriale renforçant la sécurité des élus locaux et la protection des maires. Ce texte transpartisan, soutenu par 200 sénateurs, comporte plusieurs dispositions concrètes et opérationnelles visant à renforcer l'arsenal répressif en cas de violences commises à l'encontre des élus, à améliorer leur prise en charge lorsqu'ils sont victimes de violences, agressions ou injures et à favoriser une meilleure prise en compte des réalités des mandats électifs locaux par le monde judiciaire et les acteurs de l'État.

Cette adoption intervient un mois après l'agression d'un adjoint au maire de Beaufort, qui avait poussé Agnès CANAYER à porter un vœu adopté à la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Reprenant la mission d'information lancée l'année dernière au Sénat, ce texte conserve les mesures complémentaires appelées de leurs vœux par les élus locaux comme :

- La répression pénale de l'atteinte à la vie privée des candidats à un mandat électif public.
- L'élargissement du bénéfice de l'automatisme de la protection fonctionnelle aux conseillers départementaux et régionaux exerçant des fonctions exécutives.
- L'élargissement du bénéfice de certaines aggravations de peine aux anciens élus locaux et à conférer aux dépenses de protection des élus locaux, le caractère de dépenses obligatoires.



Agnès CANAYER regrette toutefois que l'allongement des délais de prescription en cas d'injure et de diffamation publique envers des personnes dépositaires de l'autorité publique, dont font partie les élus locaux, ait été rejeté alors qu'elle fut votée à l'unanimité par les sénateurs.

Se félicitant de cette adoption, elle restera néanmoins attentive aux actions que le Gouvernement proposera pour traduire les engagements pris par le Parlement et vigilante quant à la rapide publication des décrets nécessaires à la pleine application des dispositions du texte. Enfin, elle mesure que les évolutions législatives ne sauraient suffire, puisqu'elles doivent impérativement s'accompagner d'un changement profond de culture des acteurs judiciaires et étatiques qui ne peuvent plus rester passifs face à ces phénomènes. ●

L'urgence de revoir les politiques d'assurances des collectivités territoriales

Au travers de ses déplacements en Seine-Maritime, Agnès CANAYER mesure les difficultés pour les communes à obtenir une couverture assurantielle.

Si les problèmes sont nombreux, hausse du coût des contrats et des franchises, baisse des montants indemnisés ou absence de réponse aux appels d'offres, ils ne peuvent devenir la norme pour les élus locaux.

C'est pourquoi, devant les risques accrus qui pèsent sur les collectivités, le Sénat a décidé de lancer une mission

d'information pour entendre les élus concernés et échanger avec les entreprises qui opèrent en matière d'assurance des collectivités territoriales.

Après une consultation qui s'est terminée en février dernier, le Sénat proposera des solutions afin de rendre les conditions d'assurance plus acceptables et accessibles. En attendant, Agnès CANAYER a interpellé le gouvernement en décembre dernier sur les mesures fortes qu'il entend prendre afin de répondre concrètement à cette situation inédite pour le pouvoir local. ●

Le Sénat relais des Collectivités Territoriales

29 JANVIER

Association Régionale des Missions Locales et Mission Locale

Le 29 janvier dernier, Agnès CANAYER, Présidente de l'Association Régionale des Mission Locale (ARML) a signé avec David MARGUERITTE, Vice-Président de la région Normandie à l'emploi, la formation, l'orientation et l'apprentissage l'accord de partenariat conclu entre la Région Normandie et le réseau régional des Missions Locales de Normandie.



En tant que Présidente de la mission locale Le Havre Estuaire Littoral, Agnès CANAYER a participé à plusieurs temps forts depuis le début de l'année :

- **19 février** : rencontre avec les jeunes ivoiriens et congolais en service civique au Lab'O, antenne de la Mission Locale du Havre [PHOTO 1]
- **20 février** : accueil de Thibaut GUILLUY, Directeur Général de France Travail au sein de l'antenne du Mont-Gaillard [PHOTO 2]
- **14 mars** : en tant que partenaire de France Travail, elle a répondu à l'invitation de Karine MEININGER, la Directrice régionale et s'est rendue à l'agence Ferrer pour une table ronde. ●



Le Sénat relais des Collectivités Territoriales



Salon International de l'Agriculture de Paris, édition 2024

Comme chaque année, Agnès CANAYER s'est rendue au Salon International de l'Agriculture pour retrouver et échanger avec les représentants du monde agricole du département de la Seine-Maritime et de la Région Normandie.

L'occasion de rappeler les propositions du Sénat afin de restaurer notre souveraineté alimentaire et valoriser notre terroir. ●

Concours et foires agricoles des communes

Le début d'année est également marqué par le retour des concours et foires agricoles des communes du département. Une fois de plus, c'est l'occasion pour Agnès CANAYER de réaffirmer son soutien aux agriculteurs en s'y rendant.

Et de témoigner de la belle vitrine de l'élevage normand, qui était également mis à l'honneur lors du Salon International de l'Agriculture. ●

12 FÉVRIER

Déplacement à Gournay-en-Bray

Le 12 février 2024 les sénateurs de la majorité "*La Seine-Maritime, une passion commune*" organisaient une réunion avec les maires de la Communauté de Communes des 4 rivières et en présence d'Eric PICARD, le Président afin d'échanger sur leurs préoccupations. ●



26 FÉVRIER

Parc éolien de Fécamp

Le 26 février dernier, dans la continuité de sa visite de l'usine Siemens Gamesa du Havre en novembre 2023 avec Jean-Paul LECOQ, Agnès CANAYER s'est rendue avec le Député au centre de maintenance du parc éolien de la ville de Fécamp, ce fut l'occasion pour eux de voir la concrétisation du travail effectué en amont et d'échanger avec les équipes. ●



Instantanés du territoire



09 mars 2024 : 145^e Foire aux Bestiaux
(Saint-Romain de Colbosc)



25 février 2024 : 82^e anniversaire de l'opération Biting
(Saint-Jouin Bruneval)



24 février 2024 : 24^e édition du concours agricole
(Terres-de-Caux)



22 février 2024 : visite du Fab Lab Soli'Seine
(Port-Jérôme-sur-Seine)



28 janvier 2024 : cérémonie de vœux
(Yport)

Credit photo - Pascal Martin



27 janvier 2024 : Cérémonie de prise de commandement
du centre de secours et d'incendie (Etretat)

Credit photo - Arnaud Gautier



15 janvier 2024 : inauguration du Campus R. MALLARD,
CMA de Normandie (Le Havre)



12 janvier 2024 : vœux aux corps constitués et personnalités
(Le Havre)

Directrice de la publication : Agnès Canayer – Ne pas jeter sur la voie publique – Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

Circonscription
06 73 95 47 65
06 75 14 33 35
101, avenue Foch
76600 Le Havre

Paris
01 42 34 14 50
Palais du Luxembourg
15, rue Vaugirard
75231 Paris Cedex



✉ a.canayer@senat.fr
f Agnès Canayer Sénateur de la Seine-Maritime
t @ACanayer
g agnescanayer.fr